



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

pour ouvrir l'espace de la cuisine et le séjour vers
le jardin;



-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

le placement d'une lucarne en toiture arrière et de vélux en toiture avant;

- le remplacement et l'isolation de la toiture.

© Google Earth

Avis

Étant donné que la maison ne présente pas un intérêt particulier sur le plan patrimonial et que la plupart des transformations proposées auraient un faible impact visuel sur l'ensemble classé, la CRMS ne s'oppose pas aux grandes lignes du projet.

© Google Earth

Il s'agit cependant d'une transformation assez lourde qui conduira à une modification importante de l'architecture existante. En ce qui concerne l'isolation par l'extérieur de la façade, et plus particulièrement celle de la façade avant, la Commission s'interroge ainsi sur la perte de cohérence de l'ensemble des trois maisons auquel appartient la maison ainsi que sur les problèmes de raccords avec la maison voisine. Le débord créé par l'isolation d'une seule façade de l'alignement risque en effet d'être visible et perturbant. La CRMS s'interroge aussi sur la durabilité et la tenue des briquettes sur isolant sur le long terme.

La CRMS décourage dans ce cas l'isolation par l'extérieur de la façade avant et recommande de vérifier la présence éventuelle d'un double mur, typique de cette époque de construction, auquel cas, on pourrait procéder à l'isolation de la coulisse pour améliorer la performance énergétique de la (ou des) façade(s).

La CRMS rappelle aussi dans ce cadre l'avis qu'elle a émis à ce sujet sur le projet de modification du RRU (avis du 26/04/2019) et plus particulièrement sa remarque concernant l'isolation extérieure qui



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

pose « un problème urbain de taille, a fortiori en façade avant, qui est celui de la nécessaire réécriture des façades d'autant que, souvent, les interventions supposent un enduit sur isolant ce qui est peu noble et fragile en façade à rue. Le risque est que les interventions se fassent au détriment de la valeur architecturale des bâtiments (noblesse des matériaux, débords de corniche, descente d'eau anciennes, encadrement de baies, bandeaux, plan de façade versus plans des fenêtres, débords de balcon, ...) mais surtout plus largement du paysage urbain de rues et de quartiers entiers. »

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : M. Kreutz, H. Lelièvre; Carine Vandersmissen, Maxime Badard, crms@urban.brussels
BUP-DU : A. Coppieters, S. Lagrillière ; urban_avis.advies@urban.brussels
Commune : I. Vanden Eynde (ivandeneynde@wb1170.brussels)